

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27
Absent : 0
Contre : 0

N° 010/2015

OBJET : CULTURE :

**Médiathèque : validation
des acquisitions des
médiathèques de la
commune.**

L'an deux mille quinze
le 19 du mois de février à 18heures30
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /
Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe
CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles
BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI /
Jean-Marc GIMENEZ / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI /
Delphine BOLLARO/ DRAGONI José/ Eddie DEGIOVANNI/ Martine
DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN / Christine DECORDIER/ Sophie
ESPOSITO / Taoufik FATFOUTA/ Sonia CHAKROUNI.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la commune de nouvelles acquisitions
d'ouvrages pour l'intérêt général de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée du besoin
d'acquisition de livres pour la Médiathèque du village et de La
Condamine.

Cette acquisition, réalisée chaque année, permet de renouveler l'offre
de lecture aux adhérents, en complément des prêts effectués par la
Bibliothèque Départementale de Prêt.

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée de
valider l'acquisition des nouveaux ouvrages pour un montant de
2603,91 € TTC pour la Médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'acquisition des nouveaux ouvrages pour un montant de
2603,91 € TTC pour la Médiathèque,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au compte
2188 du Budget principal.

Il est décidé au Conseil Municipal de valider la liste des ouvrages acquis
pour les médiathèques.

Compte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 24/02/15
et
publication en mairie le :
24/02/15

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

